



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-86/11_Fra

19 juillet 2011 #86 La CPI semaine après semaine



Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* doit s'ouvrir le 17 août 2011.

Décisions adoptées entre le 11 et le 15 juillet 2011

Decision on 13 applications for victims' participation in proceedings relating to the situation in the Democratic Republic of the Congo

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 15 juillet 2011

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Décision relative à trois demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Décision ICC-01/04-01/07-3003 du 9 juin 2011

Rendue par la Chambre de première instance II, le 14 juillet 2011

Ordonnance relative à la « Requête de la Défense de Mathieu Ngudjolo sollicitant l'assistance de la Chambre en vue d'obtenir de la Voice of America (VOA) la bande d'enregistrement de la déclaration de M. Thomas Lubanga à la suite et au sujet de l'attaque de Bogoro du 24 février 2003 »

Rendue par la Chambre de première instance II, le 15 juillet 2011

Ordonnance relative aux conditions de détention des témoins détenus

Rendue par la Chambre de première instance II, le 15 juillet 2011

Affaire Mbarushimana

Second decision on the review of potentially privileged material

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 12 juillet 2011

Judgment on the appeal of Mr Callixte Mbarushimana against the decision of Pre-Trial Chamber I of 19 May 2011 entitled "Decision on the 'Defence Request for Interim Release'"

Rendu par la Chambre d'appel le 14 juillet 2011

Third decision on the review of potentially privileged material

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 15 juillet 2011

Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires : *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* et *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* sont programmées pour le 1^{er} et le 21 septembre 2011, respectivement.

Décisions adoptées entre le 11 et le 15 juillet 2011

Directions of the Appeals Chamber

Rendue par la Chambre d'appel le 12 juillet 2011

Affaire Ruto, Kosgey et Sang

Decision on the Defence Requests in Relation to the Submission of a Comprehensive In-Depth Analysis Chart

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 13 juillet 2011

Decision on the "Defence Request for Disclosure of Article 67(2) and Rule 77 Materials"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 14 juillet 2011

Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

Decision on the Defences' Requests for a Compliance Order in regard to Decision "ICC-01/09-02/11-48"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 12 juillet 2011

Order on the filing of observations in relation to the "Filing of Updated Investigation Report by the Government of Kenya in the Appeal against the Pre-Trial Chamber's Decision on Admissibility"

Rendue par la Chambre d'appel le 14 juillet 2011

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* ("Ahmad Harun") et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* ("Ali Kushayb") ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Décisions adoptées entre le 11 et le 15 juillet 2011

Affaire Banda et Jerbo

Decision on the Prosecution's Application for Leave to Appeal the "Decision on the Prosecution's Request to Invalidate the Appointment of Counsel to the Defence"

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 13 juillet 2011

Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 11 et le 15 juillet 2011

Affaire Bemba

Decision on the "Defence request for the reclassification of documents"

Rendue par la Chambre de première instance III, le 13 juillet 2011

Événements

Message du Président de la CPI - Journée de la justice pénale internationale

En tant que Président de la Cour pénale internationale (CPI), je suis fier de célébrer la Journée de la justice pénale internationale le 17 juillet 2011.

Il y a treize ans, la communauté internationale s'est réunie à Rome lors d'une conférence historique pour adopter le Statut de Rome de la CPI. Les représentants des États et de la société civile de tous les continents ont uni leurs forces pour mettre un terme à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves que connaisse le genre humain. En 2002, la CPI a ouvert ses portes à La Haye, aux Pays-Bas.

Aujourd'hui, la Cour est une institution internationale de premier plan, qui apporte la justice aux victimes lorsque celle-ci ne peut être rendue au niveau national. Les enquêtes menées dans les six pays concernés par des situations dont est saisie la Cour portent sur des allégations de crimes révoltants, tels que des massacres, des viols, des actes de torture et l'utilisation d'enfants soldats. Le nombre total de suspects ayant comparu devant les juges a doublé au cours des six derniers mois. Le premier procès se termine, la présentation des conclusions finales étant prévue pour le mois prochain.

Je suis ravi de constater que la justice pénale internationale jouit d'un soutien croissant à travers le monde. La famille de la CPI compte déjà 114 nations et, dans le courant de l'été, la Grenade et la Tunisie deviendront États parties. Plusieurs autres pays ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement.

Au cours de l'année écoulée, j'ai rencontré les représentants de gouvernements, de la société civile et d'organisations régionales en Amérique, en Afrique, en Asie, en Europe, et plus récemment, dans le monde arabe. J'ai pu systématiquement constater que les objectifs du Statut de Rome rencontrent partout un écho favorable, indépendamment de la culture, de la langue ou de la nationalité.

Partout, les peuples aspirent à la paix et à la justice, ainsi qu'au respect de l'état de droit et de la dignité humaine. La CPI représente une communauté de nations partageant des valeurs et des objectifs tendant à assurer aux enfants, aux femmes et aux hommes du monde entier un avenir plus serein.

Laissons-nous guider par cet esprit de solidarité à l'heure où nous célébrons nos réussites. N'oublions pas que le chemin qu'il nous reste à parcourir demeure long et ardu.

Nous devons être unis dans notre détermination à mettre fin à l'impunité, ainsi qu'à l'anarchie, à la brutalité et au mépris pour la dignité humaine que cette impunité implique. Nous devons persévérer.

Comme tous ceux qui travaillent pour la Cour pénale internationale, je suis fier de m'inscrire dans ce mouvement en faveur de la justice internationale. J'appelle tous les États et tous les peuples à se joindre à cette cause commune.

Message du Président de la CPI (Vidéo)



M. le juge Sang-Hyun Song © ICC-CPI/
Hans Hordijk

Le Greffier de la CPI achève une mission de trois jours en République centrafricaine



Mme Silvana Arbia, Greffier de la CPI, rencontre des groupes de femmes à Sibut © ICC-CPI

Le 15 juillet 2011, le Greffier de la Cour pénale internationale (CPI), Silvana Arbia, a terminé une visite de trois jours en République centrafricaine à l'occasion de laquelle elle a rencontré le Premier ministre, Faustin Archange Touadera, le Ministre de la Justice et de la moralisation, Firmin Findiro, et le Ministre de la coopération internationale, de l'intégration régionale et de la francophonie, Dorothée Aimée Malenzapa. Plusieurs sujets ont été abordés au cours de ces réunions, notamment la coopération et la complémentarité entre la CPI et les autorités nationales. Mme le Greffier a remercié ces autorités pour leur soutien continu apporté aux activités de la CPI en République centrafricaine.

Au deuxième jour de sa visite, Mme Arbia a participé à une session de sensibilisation avec des groupes de femmes de la localité de Sibut, où elle a également rencontré les autorités locales pour les remercier de leur rôle crucial dans le soutien aux activités locales de la CPI. Il s'agit de la première fois que le Greffier conduit une session interactive en dehors de la capitale Bangui avec les communautés affectées par les crimes examinés par la Cour. Cette activité, organisée par l'unité de la sensibilisation de la CPI, s'inscrit dans les efforts continus déployés dans le but de communiquer des informations pertinentes sur le procès de Jean-Pierre Bemba Gombo aux groupes de femmes à Bangui, ainsi que dans le reste du pays. Le Greffier a aussi tenu une réunion avec les représentants des ONG nationales actives dans les domaines des droits de l'homme, des droits des victimes et de la protection des femmes. « Les droits des victimes à la participation et à la réparation ont été reconnus par le Statut de Rome. Ces droits ne peuvent être exercés que s'ils sont connus. Nous faisons tout notre possible pour que les victimes connaissent leurs droits », a-t-elle déclaré à cette occasion.



Mme Silvana Arbia, Greffier de la CPI, rencontre les représentants des ONG à Bangui © ICC-CPI

A la clôture de sa visite en République centrafricaine, Mme le Greffier a tenu une conférence de presse avec les représentants des médias nationaux, les invitant à participer à la célébration de la Journée de la justice pénale internationale, le 17 juillet, et a répondu à leurs questions à propos des activités de la CPI et des nouveaux développements concernant la Cour.

En sa qualité d'organe de communication officiel de la Cour, le Greffe est le principal responsable dans le domaine des demandes de coopération ainsi que celui des activités d'information et de sensibilisation menées par la CPI. Le Greffe veille à ce que la Cour dispose de l'ensemble des services administratifs dont elle a besoin et il met au point des mécanismes efficaces d'aide aux victimes, aux témoins et à la Défense, afin de garantir, conformément au Statut de Rome, les droits qui sont les leurs.

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans le contexte de cette situation, le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* a commencé le 22 novembre 2010. La Chambre de première instance III a autorisé 1619 personnes à participer en tant que victimes à la procédure.

17 juillet – Journée de la justice pénale internationale : Participer à la célébration en diffusant des documents audiovisuels

A l'occasion de la commémoration de la Journée de la justice pénale internationale, le 17 juillet, tous ceux et celles qui veulent défendre la justice et aider à empêcher la commission de crimes qui menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde sont invités à diffuser les clips audio et vidéo produits pour célébrer cette Journée par le biais de la radio, la télévision, ou l'Internet. L'ensemble des clips est libre de droits et disponible aussi bien pour visionnage, que pour téléchargement en qualité professionnelle.

Cette journée est une célébration des grandes décisions prises par la communauté internationale dans la poursuite d'un objectif commun, l'instauration d'un système de justice internationale. C'est aussi l'occasion pour tous les défenseurs de la justice dans le monde de faire entendre leur voix.

La date du 17 juillet a été choisie par l'Assemblée des Etats parties lors de la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue en juin 2010 à Kampala (Ouganda) ; elle marque l'anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, le traité fondateur de la Cour pénale internationale.

“La CPI en un clin d’œil” (durée : 02:53 min)

YouTube (pour visionnage) : <http://www.youtube.com/user/IntlCriminalCourt#p/u/4/lpa2kcJVsmY>

Audio (mpeg3) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/audio/ICC_short_video_FRA_UPDATE_.mp3

Vidéo (mpeg4) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/video/ICC_short_F.mp4

Déclaration du juge Sang-Hyun Song, Président de la Cour pénale internationale (durée : 03:46 min)

YouTube (pour visionnage) : <http://www.youtube.com/watch?v=xBprRIWFGyU>

Audio (mpeg3) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/audio/President_110717_FRA_radio.mp3

Vidéo (mpeg4) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/video/President_110717_F.mp4

Série de clips audio et vidéo réalisés dans le cadre de la Journée de la justice pénale internationale

- Clip 1 (durée : 02:16 min)

YouTube (pour visionnage) : http://www.youtube.com/watch?v=k6tmsqM_r3I

Audio (mpeg3) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/audio/Preambula_F.mp3

Vidéo (mpeg4) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/video/Preamble_F.mp4

- Clip 2 (durée : 00:51 min)

YouTube (pour visionnage) : <http://www.youtube.com/watch?v=d-Q0n0vwafw>

Audio (mpeg3) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/audio/video_clip_2_fra_radio.mp3

Vidéo (mpeg4) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/video/video_clip_2_F.mp4

- Clip 3 (durée : 01:08 min)

YouTube (pour visionnage) : <http://www.youtube.com/watch?v=y4moy-mSLDk>

Audio (mpeg3) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/audio/video_clip_3_fra_radio.mp3

Vidéo (mpeg4) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/video/video_clip_3_F.mp4

- Clip 4 (durée : 01:05 min)

YouTube (pour visionnage) : <http://www.youtube.com/watch?v=KLE5kcqbCiw>

Audio (mpeg3) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/audio/video_clip_1_fra_radio.mp3

Vidéo (mpeg4) pour téléchargement : http://www.fileserver.icc-cpi.info/video/video_clip_1_F.mp4

La CPI signe avec le Commonwealth un accord de coopération visant à aider conjointement les États à mettre en œuvre le droit international pénal



Le Président de la CPI, M. le juge Sang-Hyun Song, et le Secrétaire général du Commonwealth, M. Kamalesh Sharma, lors de la cérémonie de signature à Sydney, en Australie © Commonwealth Secretariat

Le Président de la Cour pénale internationale (CPI), M. le juge Sang-Hyun Song, et le Secrétaire général du Commonwealth, M. Kamalesh Sharma, ont signé le mercredi 13 juillet 2011 un mémorandum d'accord visant à renforcer et à développer la coopération entre leurs organisations, afin d'aider conjointement les États à mettre en œuvre le droit international pénal. La signature a eu lieu lors de la réunion des ministres de la justice du Commonwealth à Sydney, en Australie, en présence de ministres de la justice, de procureurs généraux et de hauts fonctionnaires issus des 54 pays membres du Commonwealth.

Le Président de la CPI a félicité le Secrétariat du Commonwealth pour le travail remarquable qu'il a accompli en faveur de la promotion du développement et de la mise en œuvre du droit international pénal. « Les juridictions nationales sont le premier rempart contre l'impunité

des auteurs d'atrocités de masse. La CPI est un filet de sécurité, une juridiction de dernier ressort », a affirmé le Président Song. « Afin que la justice prévale, nous devons en développer les aspects nationaux et internationaux en parallèle. Le Commonwealth bénéficie d'une position unique pour faciliter ce processus », a-t-il déclaré.

M. Sharma a souligné le rôle essentiel que joue la CPI dans les efforts internationaux visant à rendre justice aux victimes et à lutter contre l'impunité des auteurs de génocides, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'autres formes d'agression violente. Il a affirmé que l'accord de coopération entre le Commonwealth et la CPI contribuerait à promouvoir l'état de droit au niveau national, par des mesures de renforcement des capacités dans les domaines du droit international humanitaire et du droit international pénal. « Ceci ouvre un nouveau chapitre dans nos activités visant à mettre à la disposition des pays des mesures de renforcement de leurs capacités, des programmes de formation et d'assistance à l'attention des juges nationaux, des procureurs et des autres fonctionnaires de la justice pénale, dans les domaines du droit international humanitaire et du droit international pénal », a affirmé M. Sharma. « La conclusion du présent mémorandum d'accord démontre notre profond engagement en faveur de l'état de droit. Il constitue une valeur fondamentale du Commonwealth au sein du nouvel humanisme auquel nous adhérons. Concrètement, cela signifie offrir un soutien mutuel dans le domaine de la protection des droits de l'homme, permettre aux victimes d'accéder à la justice et lutter contre l'impunité, notamment celle des auteurs des atrocités les plus odieuses, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité », a-t-il ajouté.

En application du mémorandum d'accord, les deux organisations renforceront leur coopération afin de promouvoir les valeurs et principes consacrés par le Statut de Rome. Le texte préconise d'échanger des informations et des documents juridiques, d'organiser et de participer à des réunions et conférences communes à tous les niveaux, de concevoir des programmes de formation et d'assistance à l'attention des membres de la profession juridique dans les pays du Commonwealth, et d'aider les États à mettre en œuvre le droit international pénal au niveau national.

Déclaration du Président de la CPI

Déclaration du Secrétaire général du Commonwealth

Le Président de l'Assemblée des États Parties en visite au Botswana



Le Président du Botswana, S.E. M. Ian Khama et le Président de l'Assemblée, l'Ambassadeur Christian Wenaweser © ICC-CPI

Monsieur l'Ambassadeur Christian Wenaweser, Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, s'est rendu au Botswana du 6 au 8 juillet 2011, afin de participer à la Conférence internationale des médias, intitulée « Combattre l'impunité: des failles dans le système ? », organisée par la Wayamo Communication Foundation, avec le soutien de l'Office fédéral allemand des Affaires étrangères. La conférence a accueilli de nombreux participants de renom, notamment Mme Athaliah Molokomme, Avocate générale du Botswana; Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint de la CPI; Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng, juge de la CPI; M. Stephen Rapp, Ambassadeur itinérant des États-Unis en charge des crimes de guerre; M. David Tolbert, Président du Centre international pour la justice transitionnelle; et M. Ben Kioko, Conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine.

Lors de la conférence, le Président a présenté un exposé sur les relations entre la Cour pénale internationale et l'Union africaine, et sur le rôle des États Parties. Il a par ailleurs pris part à une table ronde à laquelle ont également participé M. Thomas Strieder, Responsable de la Section CPI à l'Office fédéral allemand des Affaires étrangères, et M. Todd Buchwald, Conseiller juridique adjoint chargé des questions concernant les Nations Unies au département d'État des États-Unis d'Amérique.

Durant sa visite, le Président a aussi rencontré M. Ian Khama, Président du Botswana, ainsi que Mme Athalia Molokomme, Avocate générale du Botswana. Le Président a profité de ses consultations pour aborder les mandats d'arrêt récemment émis à l'encontre de MM. Muammar Abu Minyar Gaddafi, Saif Al Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi. À cet égard, il a exprimé sa profonde gratitude au gouvernement du Botswana pour son soutien dans le cadre de ces mandats d'arrêt.

Déclaration du Gouvernement du Botswana

English | Español * | Français * | عربي *

* Traduction du Secrétariat des États Parties

Source : Assemblée des États Parties

Calendrier

JUILLET 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
18	19	20	21	22	23	24
La CPI et la Commission de l'Union africaine organisent conjointement un séminaire au sujet des aspects techniques du Statut de Rome à Addis-Abeba, en Ethiopie.						
	Discours d'ouverture du juge Song, président de la CPI, lors d'une réunion d'experts de l'Asian-African Legal Consultative Organization sur le Statut de Rome à Kuala Lumpur, Malaisie					
Vacances judiciaires						
25	26	27	28	29	30	31
Mme la Juge Aluoch s'adresse aux étudiants et fait appel aux avocates africaines de Kisumu au Kenya	Mme la Juge Aluoch s'adresse aux étudiants de Nairobi au Kenya		Mme la Juge Aluoch fait appel aux avocates africaines de Kigali au Rwanda	Mme la Juge Aluoch s'adresse aux étudiants de Kigali au Rwanda		
Vacances judiciaires						
AOÛT 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
1	2	3	4	5	6	7
Vacances judiciaires						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.